

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 1833.

PROJET D'ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE ⁽¹⁾.

SIRE,

La Belgique, puissamment aidée par la sagesse de son Roi, a définitivement conquis, au milieu des nations européennes, une place honorable et respectée.

Le pays reconnaissant et juste devait se réjouir, comme il l'a fait, avec le cœur paternel de Votre Majesté, lorsque s'est réalisée sous nos yeux l'union qui assure à l'héritier du Trône une garantie de bonheur, à la Dynastie un gage de perpétuité, en même temps qu'elle est pour la patrie un lien de plus avec l'Europe et un témoignage de confiance dans la Nationalité belge.

En applaudissant au projet de cette union, dès la session dernière, la Chambre avait devancé l'expression du sentiment national. Elle est heureuse de constater aujourd'hui combien elle en avait été le fidèle interprète.

La Belgique, également dévouée à ses institutions et à l'ordre, s'était à l'avance montrée digne des bons rapports internationaux dont la politique du Gouvernement de Votre Majesté nous assure le maintien avec toutes les Puissances.

Impartiale et bienveillante, cette politique ne saurait manquer, sans injustice, d'être chaque jour mieux comprise.

Votre Majesté veut bien le rappeler : des économies notables ont été procurées à l'État par la conversion d'une partie de la dette publique. La situation de l'armée est désormais assurée par l'organisation de notre établissement militaire et l'augmentation de nos moyens de défense.

La Chambre se félicite du concours qu'elle a prêté à ces grandes mesures. Elle sait que l'armée et la garde civique méritent les éloges du Roi comme la confiance du pays.

Nous avons appris, Sire, avec bonheur que la plupart des branches de notre prospérité industrielle et commerciale prenaient un développement favorable. Espérons que les moyens préparés par le Gouvernement pour affermir et pour généraliser cet état de choses, atteindront le but, aidés par l'extension de l'esprit d'entreprise et par l'achèvement, dans les délais fixés, des travaux publics décrétés depuis deux ans.

(1) Discours du Roi, n° 1.

La commission, présidée par M. DELFOSSE, était composée de MM. ORTS, VILAIN XIII, DEVAUX, DE LEHAYE, E. VANDENPEEREBOOM et DUMORTIER.

La Chambre examinera avec un soin scrupuleux les modifications aux lois financières que le Gouvernement se propose de lui demander.

Une calamité qui, nous l'espérons, sera de courte durée, pèse néanmoins lourdement sur les classes laborieuses, malgré les utiles ressources qu'offre, pour atténuer les effets du renchérissement des denrées alimentaires, l'activité imprimée au travail sur plusieurs points du pays.

Des mesures exceptionnelles ont été prises en l'absence du Parlement : aussitôt que ces mesures nous seront soumises, elles feront l'objet de notre sérieuse attention et de notre vive sollicitude.

La Chambre ne peut plus que former des vœux pour voir donner promptement à la question du crédit foncier une solution satisfaisante.

La législation pénale étrangère et surannée qui nous régit encore appelle l'achèvement de la réforme commencée. Le pays est en droit d'espérer que le complément de ce vaste et utile travail pourra être incessamment soumis à la Représentation nationale.

Il ne dépendra pas ni du zèle, ni de l'activité de la Chambre qu'un vote définitif du Code forestier et de la loi d'expropriation vienne assurer à la Belgique le bienfait immédiat de ces perfectionnements législatifs. Elle est prête à discuter les modifications annoncées au Code pénal militaire.

Le Gouvernement, Votre Majesté daigne nous le dire, poursuit sans relâche l'étude de réformes à introduire dans diverses branches de l'administration de la justice; il achève d'en préparer d'autres. La Chambre s'estimerait heureuse de voir ces efforts aboutir enfin dans le courant de la session présente.

Le développement de l'instruction publique à tous les degrés, et de l'enseignement professionnel, est un fait important dont le pays a le droit de se féliciter et de s'enorgueillir. La Chambre s'empressera d'accorder son appui à tout ce qui sera proposé de propre à éclairer la marche de notre agriculture.

L'amélioration de la voirie vicinale a toutes nos sympathies.

La législation sur l'art de guérir et sur la police médicale, combinée avec un système intelligent d'hygiène publique, ne peut manquer d'exercer une grande influence sur l'état sanitaire du pays. Nous attendons avec intérêt le résultat des efforts qu'a fait le Gouvernement pour combler les lacunes existantes en cette matière.

Assurer à nos populations le bien-être moral et matériel, affermir la Nationalité belge, maintenir intactes les institutions qui la consolident, telle est, en ce pays, la véritable et noble tâche des pouvoirs publics.

Votre Gouvernement, Sire, peut compter sur le patriotique concours de la Chambre pour atteindre ce but de nos communs efforts.

Comme Votre Majesté, nous avons foi dans l'avenir d'une Belgique indépendante, digne et sage.

Fidèle à son passé, notre belle patrie, nous n'en doutons pas, saura trouver de plus en plus l'appui de son bon droit dans l'estime et la confiance des nations étrangères, comme elle le trouve déjà dans l'amour et l'union de ses enfants.

Le Rapporteur,

AUG. ORTS.

Le Président,

N.-J.-A. DELFOSSE.